

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, M. Jérôme BOUILLOUX, Mme Maryse COLAS, Mme Stéphanie COLLARD, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. Benjamin PASCAL, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Absents excusés : Mme Sylvie BICHARD, M. Antoine COHIER

Pouvoirs : 1 (de Mme BICHARD à Mme GENRET)

Secrétaire de séance : M. François REMOND

Date de la convocation : 20 septembre 2021

Date d'affichage des délibérations : 30 septembre 2021

---

Le PV de la séance du 20 juillet est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret n° 2007-606 du 25/04/2007 et donne délégation au maire de procéder chaque année au calcul de la redevance et d'émettre le titre de recettes correspondant.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ**

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret n° 2007-606 du 25/04/2007 et donne délégation au maire de procéder chaque année au calcul de la redevance et d'émettre le titre de recettes correspondant.

## **CONVENTION FINANCIERE POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES A ST MARTIN ET SCOLARISES A CHALON SUR SAONE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention financière fixant la répartition intercommunale des charges prévue par l'article L.212-8 du Code de l'éducation entre la ville de Chalon sur Saône et la ville de St Martin en Bresse. La participation est fixée actuellement à 156 € et est revue chaque année. La convention est établie pour une durée d'un an. Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation est due pour 3 enfants.

## **ADHESION AU CONTRAT DU CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE SOUSCRIT AUPRES DE GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGENT – AG2R PREVOYANCE POUR LA COUVERTURE DE NOS OBLIGATIONS STATUTAIRES CONCERNANT NOS AGENTS AFFILIES A LA CNRACL ET A L'IRCANTEC, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R PREVOYANCE – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.82 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 %*.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.08 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 30 %*.

## **EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021, la transformation du poste d'adjoint administratif à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

La liste des emplois communaux de la filière administrative est fixée comme suit à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

1 poste d'Attaché Territorial à temps complet

2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet : 16 heures/semaine.

## EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet de 35 heures hebdomadaire
- de transformer un poste d'adjoint technique, à temps complet de 35 heures hebdomadaire, en poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, soit un des grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ou adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. La liste des emplois sera révisée pour prendre en compte le garde du candidat retenu lors du recrutement

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 la liste des emplois communaux de la filière technique est la suivante :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
- 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (soit un des grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> ou adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.)
- 5 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 26h 30 mn
- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- 6 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet dont les temps de travail hebdomadaires sont de : 11 h ; 18 h 45 mn ; 21 h 30 mn ; 26 h 30 mn ; 28 h ; 28 h 30 mn

## SYDESL – PRISE GUIRLANDE POUR INSTALLATION DU RADAR PEDAGOGIQUE RD35 - DOSSIER N° 456173 EPNEUF 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet transmis par le SYDESL pour l'installation d'une prise « guirlande » afin de brancher le radar pédagogique à l'entrée du bourg sur la Route de Chalon / RD 35. Il donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 102.50 € HT, arrondi à 110 €, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

## SYDESL – MODIFICATION COUPURE NOCTURNE - DOSSIER N° 456172 EPENTDIV 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet le projet transmis par le SYDESL pour la coupure de l'éclairage nocturne du bourg. Il donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 915 € HT, arrondi à 1 000 €, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

## INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le report de la coupe de la parcelle 110 (bois des Ecottes) et demande l'inscription pour la coupe 2022 des parcelles 4, 5, 6 et 7 (bois de la Voullaine). Le bois de chauffage sera cédé à des particuliers au prix de 15 € le moule, soit 9.55 € TTC le m3

## DECISIONS BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes au Budget Principal 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
art.	objet	crédits
7022	Chap. 70 – coupes de bois	51 650.00 €
73224	Chap. 73 – fonds départemental des DMTO	23 551.00 €
<b>total recettes de fonctionnement :</b>		<b>75 201.00 €</b>

  

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
art.	objet	crédits
615221	Chap. 011 – Bâtiments publics	8 000.00 €
6156	Chap. 011 – Maintenance	2 000.00 €
6413	Chap. 012 – personnel non titulaire	5 000.00 €
64168	Chap. 012 – emplois d'insertion	3 000.00 €
6451	Chap. 012 – cotisations URSSAF	1 000.00 €
023	Chap. 023 – virement à la section d'investissement	71 201.00 €
65548	Chap. 65 – autres contributions	- 15 000.00 €
<b>total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>75 201.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
art.	objet	crédits
021	Chap. 021 – op. OFI – virement de la section de fonctionnement	71 201.00 €
1327	Chap. 13 – op. ONA – budget communautaire et fonds structurels	317 004.00 €
<b>total recettes investissement :</b>		<b>388 205.00 €</b>

  

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
art.	objet	crédits
21316	Chap. 21 – op. 202 – équipements du cimetière	15 000.00 €
2152	Chap. 21 – op. 204 – installations de voirie	1 500.00 €
21318	Chap. 21 – op. 206 – autres bâtiments publics	351 730.00 €
2152	Chap. 21 – op. 209 – installations de voirie	1 200.00 €
2041582	Chap. 204 – op. ONA – autres groupements	1 200.00 €
2113	Chap. 21 – op. ONA – terrains aménagés autres que voirie	1 600.00 €
21318	Chap. 21 – op. ONA – autres bâtiments publics	3 675.00 €
21578	Chap. 21 – op. ONA – autres matériels et outillages voirie	300.00 €
2158	Chap. 21 – op. ONA – autres matériel technique	1 000.00 €
2183	Chap. 21 – op. ONA – matériel de bureau et informatique	1 000.00 €
2188	Chap. 21 – op. ONA – autres immobilisation corporelles	10 000.00 €
<b>total dépenses investissement :</b>		<b>388 205.00 €</b>

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Remerciements des organismes suivants pour les subventions 2021 : Centre Georges François Leclerc, Bâtiment CFA Bourgogne Franche Comté, Amicale pour le don de sang bénévole de St Martin et sa région, Groupe Arpège. Remerciements également du directeur de l'école maternelle aux élus et au personnel pour les travaux réalisés.

▪ Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> **Décision n° 002/2021 du 23/07/2021** :

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE est fixé à 2 810 € pour l'année 2020. La commune versera la somme de 2 834 € au Fonds de Mutualisation Telecom géré par le SYDESL, équivalente au produit de la même redevance au titre de l'année 2020

▪ Rentrée scolaire / Ecoles / cantine / garderie / transports : Le maire fait le point sur la rentrée scolaire 2021/2022.

- Effectifs : maternelle : 106 élèves ; élémentaire : 178 élèves
- Cantine : en raison du protocole sanitaire le fonctionnement sur 2 sites de restauration a été maintenu. Les élèves de maternelle prennent leur repas dans le restaurant scolaire attenant à l'école, les élèves d'élémentaire mangent à la salle Gaudillat. A noter que l'affectation de la salle Gaudillat pour le restaurant scolaire pose des problèmes de locaux pour les réunions et activités communales et associatives. 192 enfants prennent leur repas à la cantine soit 68 % des élèves.
- Garderie périscolaire : 8 526 h de garderie ont été effectuées sur l'année scolaire 2020/2021. 59 % sont des élèves de St Martin, 41 % sont des élèves domiciliés dans les communes extérieures.
- Depuis cette rentrée les transports scolaires sont assurés par l'entreprise Girardot, une partie des chauffeurs ont été reprise pour continuer les circuits locaux.

▪ Abri-bus Villegaudin : le maire souhaite faire une mise au point par rapport à l'absence d'abri-bus sur un arrêt de Villegaudin. Dès le mois de janvier le maire de St Martin et le maire de Villegaudin se sont préoccupés du problème. La Région, compétente en matière de transport scolaire, n'équipe plus en abri-bus, actuellement seule une plateforme et un piquet d'arrêt.

▪ Travaux en cours :

- L'installation des volets roulants à la salle Jean Paccaud est retardée par les problèmes d'approvisionnement rencontrés par l'entreprise
- Une fontaine à eau a été installée place du Champ de Foire
- L'équipement du logement de secours est en cours.
- Mme LAGRUE précise que les travaux relatifs à l'ADAP sont commandés pour la salle Gaudillat, les écoles et la mairie.
- Des travaux d'élagage ont été réalisés chemin des Peaucoups et chemin du Morlux afin de favoriser la réparation du réseau Télécom endommagé par un véhicule.
- Des travaux d'élagage ont également été faits à la Corvée de Marchat.

▪ Aménagement du bâtiment rue du Bourg (ancienne agence bancaire) : Le maire présente aux conseillers les difficultés rencontrées pour trouver un assistant à maître d'ouvrage. Des études sont indispensables pour bien définir le projet et ses conditions économiques. Le recours à un programmiste est envisagé.

▪ Assainissement collectif : Un chargé de mission de l'Agence Technique Départementale devrait contacter prochainement la mairie afin de lancer les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue du bourg (avec mise en séparatif) / priorité 2 du schéma directeur d'assainissement.

▪ Ages et Vie – maison pour personnes âgées : Mme ROSSIGNOL présente le projet d'implantation des deux maisons Ages et Vie. Un plan d'aménagement va être réalisé par la commune ; la vente du terrain pourra alors se faire et la construction pourra ensuite être lancée.

▪ Visite de Monsieur le Sous-Préfet : Le 26 août dernier, Monsieur le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône est venu à la rencontre des élus. Il a fait une visite de la commune au cours de laquelle il a pu apprécier les plantations réalisées et féliciter la commission du fleurissement. Les projets communaux lui ont été présentés. La rencontre a permis également d'aborder certains problèmes, en particulier l'impossibilité de déposer plainte à la gendarmerie de St Martin, les personnes étant invitées à se rendre à Verdun ou St Germain du Plain. Suite à cette visite, la gendarmerie a prévu la possibilité de prendre rendez-vous pour déposer plainte à la gendarmerie de St Martin.

▪ Rappel élections 2022 : Le maire invite les conseillers à réserver les dates des bureaux de vote pour les élections 2022 :

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

▪ Personnel communal : Le maire rappelle que le 1<sup>er</sup> août dernier, M. Nassuir DAOU a pris ses fonctions au sein des services techniques de la commune dans le cadre d'un contrat PEC mis en place avec la Mission Locale du Chalonnais avec une prise en charge financière de l'Etat de 80 %.

▪ Ecomusée / maison de la forêt et du bois de Perrigny : la fête du bois a eu lieu le 5 septembre et a été une belle réussite. L'édition 2020 avait accueilli environ 420 personnes, l'édition 2021 a accueilli 723 visiteurs.

▪ Cimetière : Une réunion publique a été organisée le 21 septembre dernier avec le Groupe Elabor pour faire le point sur la procédure de reprise des terrains communs. Une quinzaine de personnes étaient présentes. Au mois de décembre, cette phase sera terminée. En 2022, une nouvelle procédure sera lancée pour la reprise des sépultures en état d'abandon.

▪ Site de la Madeleine : Le maire remercie l'entreprise PACCAUD qui a restauré gracieusement la plaque indicative du site de la Madeleine.

▪ C.C.A.S : Mme ROSSIGNOL rend compte de la dernière réunion du CCAS :

- Afin de rester prudent vu le contexte sanitaire, le CCAS n'organisera pas de manifestation cette année ni repas ni loto
- Exceptionnellement, comme l'année passée, le colis Noël sera offert à toutes les personnes de plus de 70 ans (au lieu de 75 habituellement)
- Un vide CCAS sera organisée le 23 octobre à la salle Jean Paccaud, avec la bibliothèque et l'amicale du temps libre

▪ Associations : le maire rend compte au conseil des assemblées générales

- du Comité des Fêtes dont le nouveau président est M. Didier MARCEAUX
- de l'USSM (football) qui a un nouvel entraîneur et qui, comme beaucoup d'associations en raison de la crise sanitaire, enregistre une perte conséquente de licenciés

▪ SICED Bresse Nord : le maire rend compte de la dernière réunion du syndicat de collecte des déchets ménagers. Le prix de la taxe générale sur les activités polluantes augmente et va entraîner un surcoût important de l'enlèvement des déchets ménagers.

En tonnage constant, pour le SICED Bresse Nord, la taxe est de 98 000 € en 2021. Elle sera de 119 000 € en 2022, 138 000 € en 2023, 156 000 € en 2024 et 172 000 € en 2025.

Il devient de plus en plus important que les habitants prennent conscience de la nécessité de trier leurs déchets pour limiter l'enfouissement. Le tri permet à la fois de diminuer le coût de l'enfouissement et d'augmenter les recettes générées par la vente du verre et du plastique...

▪ Eclairage public : Mme GENRET signale un problème sur un poteau d'éclairage public au gymnase. Ceci a déjà été signalé au SYDESL mais à ce jour l'intervention n'a pas été faite.

▪ Route de Colnand : M. BOUILLOUX signale le rétrécissement de la largeur de la route de Colnand suite à des travaux d'enfouissement de réseau. En fait, il s'agit fort probablement d'un élargissement des accotements dû à la vitesse et au croisement des véhicules sur un axe fait à l'origine pour desservir un hameau et qui sert maintenant de voie de liaison. Une visite sur place sera faite.

La séance est levée à 23 h 20. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.